



On retrouvera très bientôt l'artiste musicien Longuè Longuè dans un nouvel épisode des démêlés judiciaires.

En effet, à en croire nos confrères de Camer.Be, l'auteur de l'album à succès « Ayo Africa » devra déférer à une convocation au tribunal de Ndokoti à Douala le 21 décembre prochain.

« Suite à une plainte déposée contre lui à Paris par monsieur Christian Monkan " pour atteinte à son honneur et à sa considération », ne pouvant pas personnellement se rendre en France pour répondre de ce qui lui est reproché, longuè Longuè a reçu à son domicile, la visite d'un huissier de justice qui est passé lui remettre la convocation du juge » explique nos confrères.

Longuè Longuè qui déclarait être victime des réseaux-sociaux a abondamment défrayé la chronique notamment avec ses multiples « chash » dont très peu d'artistes ont échappé

Affaire à suivre...